



**actalliance**

# Stratégie de plaidoyer

Document approuvé par  
le Comité directeur de  
l'Alliance ACT  
en mai 2016

# Table des matières

<b>1</b>	<b>Contexte et introduction</b> .....	<b>3</b>
1.1	Principes et valeurs .....	4
1.2	Définition de « plaidoyer » .....	4
1.3	Portée et structure .....	4
<b>2</b>	<b>But et objectifs stratégiques</b> .....	<b>6</b>
2.1	But stratégique .....	6
2.2	Objectifs stratégiques .....	6
<b>3</b>	<b>Objectif stratégique 1 – Transfert de pouvoir en faveur de réponses apportées au niveau local</b> .....	<b>7</b>
3.1	Priorités .....	7
3.2	Plateformes de plaidoyer .....	8
3.3	Plaidoyer dans certains pays .....	8
3.4	Acteurs internes .....	8
<b>4</b>	<b>Objectif stratégique 2 – Programmes transformationnels et de développement durable efficaces</b> .....	<b>9</b>
4.1	Priorités .....	10
4.2	Plateformes de plaidoyer .....	10
4.3	Plaidoyer dans certains pays .....	11
4.4	Acteurs internes .....	11
<b>5</b>	<b>Objectif stratégique 3 – Une action et une ambition climatiques plus fortes</b> .....	<b>12</b>
5.1	Priorités .....	13
5.2	Plateformes de plaidoyer .....	13
5.3	Acteurs internes .....	14
<b>6</b>	<b>Objectif stratégique 4 – Renforcer les capacités et la coordination</b> .....	<b>15</b>
6.1	Priorités .....	16
6.2	Acteurs internes .....	16

---

Atelier de formation du personnel de santé communautaire en Inde, peu de temps après le tsunami. L'Alliance ACT s'engage à poursuivre son travail de plaidoyer en faveur d'une redevabilité accrue envers les populations touchées par les catastrophes.  
PHOTO : SEAN HAWKEY/ALLIANCE ACT



## 1 | Contexte et introduction

Le Cadre stratégique mondial de l'Alliance ACT pour la période 2015-2018 intègre le plaidoyer en tant que stratégie transversale au sein de ses quatre objectifs : la dignité humaine, la résilience communautaire, la viabilité environnementale et une alliance solide. Cette stratégie définit les objectifs et les approches de l'Alliance ACT en matière de plaidoyer, et ce, au cours de la période à venir. Elle doit servir de ligne directrice à la direction, aux membres, aux forums, au Secrétariat, aux groupes consultatifs, ainsi qu'aux autres structures, dans leur propre programme de plaidoyer.

### 1.1 | Principes et valeurs

Le travail de plaidoyer mené par l'Alliance ACT est fondé sur la **foi chrétienne**, selon laquelle toutes les personnes sont créées à l'image de Dieu. L'Alliance ACT considère que la **vie de chaque personne** a une valeur intrinsèque et que toute vie est accordée par Dieu et doit être respectée et vécue dans la dignité. Notre travail est fondé sur l'engagement de Dieu envers les pauvres et les opprimés ; aussi les populations pauvres et marginalisées sont-elles au cœur du processus de plaidoyer de l'Alliance ACT. Ce travail s'appuie sur une approche fondée sur les droits, soutenant et amplifiant ainsi la voix des individus et des communautés dans leur volonté de faire valoir leurs droits et dans leurs efforts

---

Puneshewri Shrestha dessine une marque (connue sous le nom de « tika » au Népal) sur le front d'Asha Khadka, dans le village népalais de Sanogoan. Puneshewri Shrestha se livre à un rituel hindou au sein de la communauté des Newar, durement touchée par le séisme qui a ravagé le Népal en avril 2015. Au lendemain de ce séisme, l'Alliance ACT est venue au secours des habitants du village. Par ailleurs, elle contribue aux efforts de la famille ecuménique. PHOTO : PAUL JEFFREY/ALLIANCE ACT

pour que les autorités locales et nationales assument leurs responsabilités. Le travail de plaidoyer de l'Alliance ACT doit aider les communautés locales à faire en sorte que les gouvernements respectent leurs obligations, mais également à promouvoir le respect et la réalisation des droits humains. Notre stratégie de plaidoyer met l'accent **sur la dignité, les droits et la résilience** des individus et des communautés, et plus particulièrement sur les effets du changement climatique. Elle reconnaît ainsi aux communautés la capacité et la légitimité à mettre en place leur propre programme de plaidoyer, avec le soutien de réseaux tels que l'Alliance ACT.

Pour l'Alliance ACT, le processus de plaidoyer est une expression de la **solidarité mondiale envers les personnes pauvres et marginalisées du monde entier**. Elle amplifie les voix qui s'élèvent contre les injustices sociales et structurelles, et promeut les droits humains et la protection de l'environnement. L'Alliance ACT comprend que les systèmes et les structures mondiaux provoquent ou exacerbent souvent les injustices sociales, politiques et économiques, les inégalités et les diverses formes de discrimination, et que cela impacte plus fortement les pays en développement. Dans le même temps, elle reconnaît que les normes et les pratiques sociales adoptées aux niveaux local et national peuvent également empêcher les individus et les communautés d'exercer leurs droits. Ainsi, le travail de plaidoyer de l'Alliance ACT vise à favoriser un développement transformationnel et un changement durable au sein des communautés.

## 1.2 | Définition de plaidoyer

Pour l'Alliance ACT, le processus de plaidoyer est un ensemble stratégique d'activités visant à peser sur les décideurs, la législation, les structures et les pratiques. Objectif : s'attaquer aux causes profondes des injustices. Le processus de plaidoyer

peut se faire publiquement ou à un niveau plus privé. Elle peut inclure des recherches de politiques, des campagnes et des événements publics, du lobbying et des débats sur les politiques en place, un travail médiatique et la production de supports en soutien aux différents types d'activités. La sensibilisation fait partie du plaidoyer lorsque l'objectif est de favoriser la connaissance et la compréhension des problèmes d'injustice. L'Alliance ACT utilisera les méthodes de plaidoyer les mieux adaptées aux membres de l'Alliance ACT et à leurs contextes, mais aussi les plus efficaces pour parvenir au changement souhaité en termes de politiques et de pratiques.

## 1.3 | Portée et structure

Le travail de plaidoyer de l'Alliance ACT sera fondé sur des données probantes. Il s'appuiera sur les **expériences locales** de ses membres, de ses partenaires et des communautés avec lesquelles nous travaillons, ainsi que sur des informations de terrain précises et opportunes. Les forums et communautés de pratique de l'Alliance ACT sont les yeux et les oreilles de l'Alliance. Lorsque l'objectif des efforts de plaidoyer est **national** ou **régional**, les forums ACT joueront un rôle de premier plan et pourront solliciter l'appui du Secrétariat. Lorsqu'il existe un forum ACT régional ou sous-régional, celui-ci sera chargé de coordonner les initiatives régionales de plaidoyer. Les bureaux du Secrétariat de l'Alliance ACT dans les régions joueront un rôle clé en tant que facilitateurs. À ce niveau, la priorité sera accordée au plaidoyer auprès des organisations multilatérales régionales, comme l'Organisation des États américains, le Mercosur, l'ASEAN, l'Union africaine, etc. Tout ou partie de l'Alliance ACT mondiale sera mobilisée, le cas échéant, dans les cas où les problèmes et les causes propres à un pays pourraient bénéficier d'un plaidoyer, d'une solidarité et d'une diplomatie internationales. L'appel d'urgence de l'Alliance ACT pour un mécanisme de plaidoyer devrait faciliter cette mobilisation.

En tant que réseau mondial, l'Alliance ACT doit également s'appuyer sur les expériences de ses membres pour promouvoir le changement au **niveau mondial**.

Le plaidoyer auprès des organismes multilatéraux et des processus mondiaux sera axée sur les questions prioritaires soulevées dans le cadre du travail des membres et des forums. L'ONU, en tant que forum clé pour traiter des problèmes mondiaux, est une priorité pour l'Alliance ACT. Cette dernière collabore avec l'ONU et les délégations de ses États membres à New York et à Genève, ainsi qu'avec les centres de pouvoir régionaux (UE, SAU, AU). Autre priorité mondiale : la Banque mondiale, par le biais de l'initiative « L'Impératif moral ». Si des organes de plaidoyer existent au sein de l'Alliance ACT, ceux-ci soutiendront les centres de pouvoir régionaux dans l'atteinte de leurs propres objectifs du programme mondial de l'Alliance ACT.

L'Alliance ACT jouera un **rôle de leadership clé dans le travail de plaidoyer au niveau mondial au sein de la famille œcuménique**, en particulier lorsqu'il s'agira de renforcer la collaboration, le développement de la méthodologie et la diffusion d'un message commun. Les domaines de collaboration en matière de plaidoyer œcuménique incluent la justice entre les sexes et la justice climatique, ainsi que les droits et la protection des migrants et des déplacés. L'Alliance ACT cherchera à collaborer davantage avec d'autres organisations confessionnelles en dehors de la famille œcuménique, mais aussi avec d'autres organisations et réseaux de la société civile.

**Les groupes consultatifs de l'Alliance ACT** conseilleront le Secrétariat et les organes directeurs en matière de plaidoyer au niveau mondial. Le Groupe consultatif en matière de plaidoyer (AGA) supervisera et coordonnera le travail de plaidoyer de l'Alliance ACT à l'échelle internationale, notamment le plaidoyer en faveur de la lutte contre le changement climatique. Le Groupe consultatif en matière de politiques et de

pratiques humanitaires (HPPG) et le Groupe chargé des politiques et pratiques en matière de développement (DPPG) assumeront aussi, respectivement, la responsabilité du contenu du plaidoyer sur les plans de l'humanitaire et du développement. **Le Secrétariat de l'Alliance ACT** veille à ce que des systèmes soient mis en place et maintenus afin de permettre aux membres de partager des informations. Par ailleurs, il facilite la création de groupes chargés de travailler ensemble sur les questions de plaidoyer, reliant le travail des membres des différents pays et des différentes régions au niveau mondial. En outre, le Secrétariat assure le leadership et la coordination du plaidoyer auprès de l'ONU et d'autres organismes multilatéraux ; coordonne la mise en place d'un soutien visant à développer la capacité de l'Alliance à prendre part au travail de plaidoyer ; coordonne la communication des activités ; et est responsable du suivi et de la présentation de rapports sur la mise en œuvre des objectifs en matière de plaidoyer, et ce, auprès de la direction de l'Alliance ACT.

La structure régionalisée du Secrétariat est un outil efficace pour le travail de plaidoyer de l'Alliance ACT. Ce travail de plaidoyer sera facilité par l'Alliance ACT sera facilitée par : des mécanismes de communication et de coordination solides, utilisés par les différents membres ; des échanges sud-sud pour favoriser l'apprentissage et le partage d'expériences en matière de plaidoyer ; et par des exemples pratiques de plaidoyer, avec des initiatives coordonnées à plusieurs niveaux pour les problèmes prioritaires à l'échelle mondiale.



## 2 | But et objectifs stratégiques

### 2.1 | But stratégique

**Les membres et les forums de l'Alliance ACT sont habilités à défendre ensemble et de manière efficace les questions de dignité humaine, de résilience communautaire et de viabilité environnementale, à la fois aux niveaux national, régional et mondial. Ce travail conduit ainsi à des changements positifs et durables dans la vie des personnes touchées par la pauvreté et l'injustice.**

### 2.2 | Objectifs stratégiques

Le travail de plaidoyer de l'Alliance ACT vise à atteindre les objectifs stratégiques suivants :

1. Faire en sorte que, d'ici 2018, les membres et les forums de l'Alliance ACT puissent plaider en faveur d'un transfert de pouvoir au sein du système humanitaire afin de mettre en place des mesures appropriées au niveau local, avec une plus grande intégration et des investissements accrus dans la résilience, la réduction de la vulnérabilité et une redevabilité accrue envers les populations touchées par les catastrophes, ainsi qu'une meilleure reconnaissance du rôle distinctif des organisations confessionnelles dans la résilience des communautés affectées.
2. Faire en sorte que, d'ici 2018, les membres et les forums de l'Alliance ACT puissent plaider en faveur de programmes transformationnels et de développement durable efficaces veillant à ce que nul ne soit laissé pour compte. Ces programmes devront être fondés sur des politiques et des pratiques de développement efficaces, et faire de l'égalité et des droits humains leur clé de voûte. Le plaidoyer de l'Alliance ACT en faveur du développement vise à permettre aux organisations de la société civile (y compris les organisations confessionnelles) et aux communautés au sein desquelles elles opèrent de participer au processus décisionnel, à l'élaboration des programmes, au suivi et à l'examen à tous les niveaux, notamment en ce qui concerne le Programme de développement durable à l'horizon 2030 défini par l'ONU.
3. Faire en sorte que les membres et les forums de l'Alliance ACT continuent de plaider en faveur de la justice climatique, en particulier pour une résilience communautaire dans les pays en développement, un modèle de développement à faibles émissions de carbone et une pleine mise en œuvre de l'Accord de Paris, guidés par les principes d'équité, des droits humains et de justice entre les sexes.
4. Faire en sorte que, d'ici 2018, les forums de l'Alliance ACT aient mis en place des moyens d'améliorer leur capacité de plaidoyer et leur coordination aux niveaux national, régional et mondial, dans l'objectif d'accroître l'efficacité et la qualité, ainsi que la participation et l'engagement des membres et des forums.

---

Atelier de formation du personnel de santé communautaire en Inde, peu de temps après le tsunami. L'Alliance ACT s'engage à poursuivre son travail de plaidoyer en faveur d'une redevabilité accrue envers les populations touchées par les catastrophes. PHOTO : SEAN HAWKEY/ALLIANCE ACT

## 3 | Objectif stratégique 1 —

### Transfert de pouvoir en faveur de réponses apportées au niveau local

Faire en sorte que, d'ici 2018, les membres et les forums de l'Alliance ACT puissent plaider en faveur d'un transfert de pouvoir au sein du système humanitaire afin de mettre en place des mesures appropriées au niveau local, avec une plus grande intégration et des investissements accrus dans la résilience, la réduction de la vulnérabilité et une redevabilité accrue envers les populations touchées par les catastrophes, ainsi qu'une meilleure reconnaissance du rôle distinctif des organisations confessionnelles dans la résilience des communautés affectées.

Pour atteindre cet objectif, l'Alliance ACT renforcera son influence stratégique en plaçant les voix et les expériences des communautés affectées, ainsi que les perspectives religieuses, au cœur des politiques et des plateformes et processus décisionnels humanitaires, afin de garantir une réponse humanitaire efficace. En outre, le plaidoyer humanitaire sera définie en tant qu'élément essentiel de la réponse d'urgence de l'Alliance ACT afin d'amplifier les voix des personnes, pour faire en sorte que les réponses apportées respectent les principes humanitaires et soient adaptées aux droits et aux besoins des personnes.

#### 3.1 | Priorités

- I. **Transfert de pouvoir en faveur de réponses apportées au niveau local**, avec une plus grande intégration et des investissements accrus dans la résilience, la réduction de la vulnérabilité et une redevabilité accrue envers les populations touchées par les catastrophes.
- II. Meilleure reconnaissance du **rôle distinctif des organisations confessionnelles** dans la résilience des communautés affectées.
- III. Attention plus grande et **réponse accrue aux crises prolongées** de la part de la communauté internationale, notamment un appel à l'action politique pour apporter une solution aux causes profondes sous-jacentes.
- IV. Répondre aux **déplacements forcés** et aux **migrations** dans leurs différents contextes et manifestations, au travers d'une approche qui intègre le plaidoyer, l'aide humanitaire, le développement à long terme et le renforcement des capacités, selon ce que l'Alliance juge nécessaire, en mettant particulièrement l'accent sur la protection des plus vulnérables et la recherche de solutions durables.
- V. Augmenter le montant et la prévisibilité des **financements humanitaires** et financer les mécanismes facilitant l'accès aux intervenants nationaux et locaux.

---

Tomas Rivero pêche au bord du río Pilcomayo, à l'extérieur de la ville de Villamontes, en Bolivie. Dirigeant du Syndicat des pêcheurs du río Pilcomayo, il plaide pour le nettoyage de cette rivière, en proie à une pollution liée à l'exploitation minière et à la construction de routes. L'Alliance ACT plaide en faveur de réponses locales adaptées aux circonstances locales. PHOTO : PAUL JEFFREY/ACT ALLIANCE

### 3.2 | Plateformes de plaidoyer

Durant cette phase stratégique, l'Alliance ACT se concentrera sur les plateformes et les processus de plaidoyer suivants :

- **Le Sommet humanitaire mondial 2016** et la manière dont l'Alliance ACT s'engagera dans le processus avant, pendant et après, en termes de mise en œuvre et de suivi des résultats de ce Sommet, notamment en ce qui concerne le rôle des réponses locales et des organisations confessionnelles.
- Collaborer de manière constante avec les agences des Nations unies, en particulier l'OCHA, le HCR et l'IASC/EDG, pour mieux faire entendre la voix des communautés affectées et les perspectives religieuses.
- Concours d'experts aux organismes interinstitutions tels que IASC, SCHR, ICVA, Interaction, VOICE, CHS Alliance et Sphère afin de tirer profit de l'adhésion à l'Alliance ACT et de la participation à ces organisations.
- Dialogue avec les autorités locales, nationales et régionales.

### 3.3 | Plaidoyer dans certains pays

Le contenu du plaidoyer humanitaire repose principalement sur des situations humanitaires et, par conséquent, est essentiellement de nature réactive et adaptable. Le plaidoyer et la diplomatie humanitaires de l'Alliance ACT seront basées sur des informations de terrain précises et opportunes, soulignant la solidité de l'Alliance et son rôle en tant que réseau

mondial d'organisations confessionnelles. L'Alliance ACT poursuivra son travail de plaidoyer lié aux crises dites « oubliées et prolongées », dans l'objectif de maintenir ces crises au cœur des préoccupations de la communauté internationale et de mettre en évidence les actions politiques requises. Cela inclura un travail de plaidoyer en matière de paix et de lutte contre les conflits et la violence, qui sont liés aux situations et aux contextes humanitaires. En outre, l'Alliance ACT mettra l'accent sur les déplacements forcés et les migrations à travers le monde.

Ainsi, l'Alliance ACT centrera son travail de plaidoyer sur les crises prolongées et sur certains pays et contextes bien spécifiques. Il s'agit notamment du Soudan du Sud, de la République centrafricaine, du Soudan, des Territoires palestiniens, de la République démocratique du Congo et du Myanmar.

### 3.4 | Acteurs internes

Pour atteindre cet objectif stratégique, les **membres** et les **forums** seront soutenus et aidés par le **Secrétariat de l'Alliance ACT** (à Genève, New York, Nairobi, Amman, San Salvador, Bruxelles et Bangkok), et conseillés et soutenus par le HPPG. Plusieurs communautés de pratique contribueront à la réalisation de cet objectif, en particulier la **Communauté de pratique sur la réduction des risques de catastrophe**, la **Communauté de pratique sur la sécurité** et la **Communauté de pratique sur la protection**. Le travail de plaidoyer de l'Alliance ACT sera ancrée dans les forums nationaux, sous-régionaux et régionaux. L'AGA fournira des conseils sur la stratégie et la direction politique de l'Alliance.



## 4 | Objectif stratégique 2 — Programmes transformationnels et de développement durable efficaces

**Faire en sorte que, d'ici 2018, les membres et les forums de l'Alliance ACT puissent plaider en faveur de programmes transformationnels et de développement durable efficaces veillant à ce que nul ne soit laissé pour compte. Ces programmes devront être fondés sur des politiques et des pratiques de développement efficaces, et faire de l'égalité et des droits humains leur clé de voûte. Le plaidoyer de l'Alliance ACT en faveur du développement vise à permettre aux organisations de la société civile (y compris les organisations confessionnelles) et aux communautés au sein desquelles elles opèrent de participer au processus décisionnel, à l'élaboration des programmes, au suivi et à l'examen à tous les niveaux, notamment en ce qui concerne le Programme de développement durable à l'horizon 2030 défini par l'ONU.**

L'Alliance ACT plaidera pour des principes de développement durable en vue de contribuer au changement transformationnel, avec des politiques et des pratiques qui soient en faveur des plus pauvres. Le plaidoyer de l'Alliance ACT en faveur du développement durable sera holistique et fondée sur les droits et des données probantes. Par ailleurs, elle sollicitera une participation transformationnelle de la part des communautés.

Les domaines politiques et réglementaires mondiaux, régionaux et nationaux, qui incluent les processus et les politiques sur le développement durable, les droits humains (en particulier les droits des femmes et des filles), le rôle des entreprises et du secteur privé et le financement du développement, serviront de base au travail de plaidoyer de l'Alliance ACT. En outre, l'Alliance ACT contribuera de manière active aux efforts de la famille œcuménique en faveur du changement transformationnel, des droits humains, de la dignité et de la justice climatique.

Gardant à l'esprit sa volonté de ne laisser personne de côté, et compte tenu de la

---

Un homme vérifie l'aplomb d'un mur lors de la construction d'une école à Karonga, une ville du nord du Malawi durement touchée par un séisme en 2009. L'Alliance ACT aide les membres de cette communauté à reconstruire leur foyer et leur vie après le séisme. L'Alliance ACT collabore avec les membres pour veiller à ce que les communautés puissent mettre en œuvre leurs propres solutions, afin que nul ne soit laissé pour compte. PHOTO : PAUL JEFFERY/ALLIANCE ACT

portée mondiale et de l'enracinement de l'Alliance ACT au sein de la communauté, l'Alliance élargira et renouvellera ses partenariats et sa collaboration avec d'autres organisations confessionnelles et de la société civile, en particulier dans le cadre de la lutte contre les inégalités.

#### 4.1 | Priorités

- I. **Lutter contre les inégalités** dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD) et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en mettant particulièrement l'accent sur l'engagement et la coalition de la société civile pour qu'il n'y ait aucun laissé-pour-compte, la protection des femmes et des filles, l'engagement des communautés locales et le rôle des organisations confessionnelles.
- II. **Accorder plus de place à la société civile** en mettant l'accent sur son rôle et celui des organisations confessionnelles dans le respect des droits humains et la gouvernance responsable. L'Alliance ACT travaillera avec les autres organisations afin de lutter contre la réduction de l'espace politique et opérationnel réservé à la société civile.
- III. **Entreprises et droits humains** dans le cadre du Forum des Nations unies sur les entreprises et les droits humains, mais aussi dans le cadre d'un discours plus large sur le rôle du secteur privé dans le développement. L'Alliance ACT cherchera à renforcer sa compréhension et son orientation politique sur cette question. Par ailleurs, elle s'attachera à faire entendre, au sein des plateformes de décision, les voix et les expériences des communautés (notamment des communautés religieuses) affectées par l'impact des industries extractives et la violation des droits fonciers.
- IV. **Financer le développement** en mettant

l'accent sur les processus liés au Programme d'action d'Addis-Abeba et la question du financement de la mise en œuvre des ODD.

#### 4.2 | Plateformes de plaidoyer

Le plaidoyer de l'Alliance ACT en faveur des politiques et des pratiques de développement se concentrera sur :

- Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable : l'Alliance ACT mettra l'accent sur l'adhésion à la mise en œuvre au niveau national des ODD choisis, la redevabilité au niveau mondial et le suivi de leur progression.
- Engagement de la Banque mondiale pour le développement durable : l'Alliance ACT profitera de son rôle de co-modérateur (avec l'Islamic Relief et la Banque mondiale) au sein du Groupe de coopération sur la mise en œuvre des ODD pour promouvoir celle-ci, en mettant l'accent sur le rôle des organisations confessionnelles. L'Alliance ACT continuera d'exercer son rôle de pionnière de l'initiative « En finir avec l'extrême pauvreté : un impératif moral et spirituel ».
- Financement du développement : l'Alliance ACT s'engagera dans des activités de plaidoyer liées au Programme d'action d'Addis-Abeba en vue de garantir les modalités d'engagement des OSC dans les futures réunions de financement du développement, en parallèle aux principes d'un développement efficace. L'Alliance ACT abordera également les aspects de financement importants issus des processus de justice climatique, des ODD et des entreprises et droits humains.
- Efficacité du développement (Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement et les Principes

d'Istanbul) : l'Alliance ACT coordonne le secteur des Organisations confessionnelles au sein du Partenariat des OSC. Par le biais de ce réseau, l'Alliance ACT plaidera en faveur d'un renforcement du rôle des organisations confessionnelles dans l'efficacité des politiques et pratiques de développement.

- La Commission de la condition de la femme, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et le Programme d'action de Beijing : collaboration avec les organisations œcuméniques et interreligieuses, l'ONU et d'autres acteurs. L'Alliance ACT participera aux réunions annuelles de la Commission de la condition de la femme, dans l'objectif de défendre les droits des femmes et des filles d'un point de vue religieux.
- Forum des Nations unies sur les entreprises et les droits humains, avec une attention particulière accordée à la mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU sur les entreprises et les droits humains : l'Alliance ACT mettra l'accent sur le plaidoyer aux niveaux national et régional liée aux entreprises (notamment les multinationales) impliquées dans les industries extractives et celles dont les activités impactent les droits fonciers des communautés. La priorité sera accordée à l'Alternative Mining Indaba (Conférence sur les moyens alternatifs d'exploitation minière) d'Afrique du Sud, avec une mobilisation ciblée des Églises et des communautés religieuses envers l'industrie extractive mondiale. En outre, l'Alliance ACT encouragera un plaidoyer œcuménique mondiale auprès des forums des Nations unies sur les entreprises et les droits humains.

### 4.3 | Plaidoyer dans certains pays

Dans le cadre du plaidoyer en faveur des entreprises et des droits humains, l'Alliance ACT mettra l'accent sur le travail portant sur les industries extractives et le respect des droits fonciers en Afrique du Sud, en Amérique centrale, en Amérique du Sud et en Europe. Divers pays spécifiques seront sélectionnés, tout en recherchant la mise en place d'un programme régional collaboratif et une action de plaidoyer.

Le programme de plaidoyer relatif aux ODD, le Financement du développement, la justice entre les sexes et l'efficacité du développement seront très ancrés aux niveaux national et régional, grâce au travail des forums, tout en maintenant une coordination et un engagement à l'échelle mondiale.

### 4.4 | Acteurs internes

Pour atteindre cet objectif stratégique, les **membres** et les **forums** seront soutenus et aidés par le **Secrétariat de l'Alliance ACT** (à Genève, New York, Nairobi, Amman, San Salvador, Bruxelles et Bangkok), et conseillés et soutenus par le **DPPG**. Plusieurs communautés de pratique contribueront à la réalisation de cet objectif, en particulier la **Communauté de pratique sur la réduction des risques de catastrophe**, la **Communauté de pratique sur le genre**, la **Communauté de pratique sur les droits humains dans le développement**, la **Communauté de pratique sur la migration et le développement** et l'**Alliance ACT UE**. Le travail de plaidoyer de l'Alliance ACT sera ancré dans les forums nationaux, sous-régionaux et régionaux. L'**AGA** fournira des conseils sur la stratégie et la direction politique de l'Alliance.



## 5 | Objectif stratégique 3—

### Une action et une ambition climatiques plus fortes

**Faire en sorte que les membres et les forums de l'Alliance ACT continuent de plaider en faveur de la justice climatique à tous les niveaux, en particulier pour une résilience communautaire dans les pays en développement, un modèle de développement à faibles émissions de carbone et une pleine mise en œuvre de l'Accord de Paris, guidés par les principes d'équité, des droits humains et de justice entre les sexes.**

Le plaidoyer de l'Alliance ACT en faveur de la justice climatique et du développement durable visera à influencer un certain nombre de décisions, d'accords et de processus internationaux et nationaux relatifs au changement climatique, en particulier l'Accord de Paris, l'ODD 13 et le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Objectif : faire en sorte qu'ils protègent les droits et les moyens de subsistance des personnes pauvres et vulnérables.

Si la Conférence de Paris sur le climat (COP21) a défini un cadre visant à soutenir l'action climatique au cours des années et décennies à venir, l'accord en lui-même ne fournira pas le niveau d'action mondiale nécessaire pour lutter efficacement contre le changement climatique. En revanche,

---

Des milliers de participants à une marche de 38 jours pour le climat traversent un pont peu avant d'entrer dans la ville philippine de Tacloban, à l'occasion du premier anniversaire du typhon Haiyan. Ce typhon, qui a ravagé la ville, a tué des milliers de personnes et entraîné le déplacement de millions d'autres. L'Alliance ACT, qui soutient les initiatives de plaidoyer de ses membres au sein de diverses plateformes, plaide en faveur d'une action climatique fondée sur les principes de justice climatique et d'équité.

PHOTO : PAUL JEFFREY/ACT ALLIANCE

il comprend une série de processus qui devraient permettre d'accroître le niveau d'ambition et de promouvoir la coopération mondiale en la matière.

Le plaidoyer de l'Alliance ACT en faveur de la lutte contre le changement climatique reposera sur un certain nombre de principes, dont les principes des droits humains, de justice entre les sexes et d'équité. Des actions de lobbying et des dialogues informels seront mis en œuvre en tant que stratégie visant à renforcer la confiance entre les parties. Le cas échéant, des initiatives de recherche et de documentation seront prises afin de soutenir les actions publiques, les messages dans les médias et les actions de plaidoyer. La campagne et la mobilisation en faveur de la justice climatique joueront un rôle important au sein de l'Alliance ACT et seront coordonnées à différents niveaux. La campagne et la mobilisation mettront l'accent sur les priorités politiques et réglementaires définies par l'Alliance, et se baseront sur les expériences et les leçons tirées de la Campagne pour la justice climatique menée par l'Alliance pour influencer la COP21.

## 5.1 | Priorités

Deux des thèmes réglementaires sur lesquels l'Alliance s'est concentrée et qu'elle a développés au cours des quatre dernières années demeureront. Il s'agit de la résilience au changement climatique (adaptation et pertes et dommages) et du modèle de développement à faibles émissions de carbone. Ces deux thèmes font partie de la priorité visant à travailler à la pleine mise en œuvre de l'Accord de Paris et des actions climatiques prévues par les ODD. En outre, la mise en œuvre du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe sera une priorité. Les instruments de mise en œuvre de la résilience, notamment le financement, le renforcement des capacités et la technologie, feront partie de plaidoyer au titre de cette priorité.

- I. **Résilience (y compris l'adaptation et les pertes et dommages) :** l'accent est mis sur trois aspects : (i) le développement d'un Mécanisme international de Varsovie sur les pertes et dommages, (ii) le développement de plans nationaux d'adaptation au niveau national et (iii) l'examen technique de l'adaptation de la Conférence des Parties.
- II. **Modèle de développement à faibles émissions de carbone :** l'accent est mis sur trois dimensions : (i) l'élaboration de stratégies de développement à faibles émissions de carbone (à l'horizon 2050) par les pays au niveau national, (ii) l'élaboration de plans climatiques nationaux sur cinq ans (c'est-à-dire les contributions décidées à l'échelle nationale) et (iii) l'accès aux énergies renouvelables pour les populations pauvres et vulnérables.
- III. **Entrée en vigueur et pleine mise en œuvre de l'Accord de Paris :** pour que l'Accord de Paris (2015) entre en vigueur, il doit être ratifié par au moins 55 % des parties à la CCNUCC. Par ailleurs, celles-ci doivent représenter au moins 55 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. L'Alliance ACT mobilisera ses membres et d'autres acteurs œcuméniques afin de s'assurer que l'Accord soit ratifié et opérationnel pour son entrée en vigueur en 2020.

## 5.2 | Plateformes de plaidoyer

L'Alliance ACT tirera parti de son influence au sein de la CCNUCC et de l'expérience qu'elle a accumulée au cours de la dernière période stratégique. Le cas échéant, elle inclura d'autres plateformes internationales telles que le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe/Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNISDR). Des efforts seront

déployés afin de faire en sorte qu'une grande partie du travail de plaidoyer se fasse au niveau national, en mettant l'accent sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Certains processus décisionnels liés au climat seront définis au sein de la CCNUCC au niveau international, tandis que d'autres le seront au niveau national, lorsque les gouvernements et les parlements doivent adopter des plans et prendre des décisions concrètes en matière d'action climatique.

- La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques : l'Alliance ACT utilisera son statut d'observateur auprès de la CCNUCC pour suivre les Conférences des Parties, et auprès des deux organes subsidiaires techniques (SBSTA et SBI).
- Le Fonds vert pour le climat
- Le Mécanisme international de Varsovie
- Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable

### 5.3 | Acteurs internes

Pour atteindre cet objectif stratégique, les **membres** et les **forums** seront soutenus par le **Secrétariat de l'Alliance ACT** (à Genève, New York, Nairobi, Amman, San Salvador, Bruxelles et Bangkok), et conseillés et soutenus par le **Groupe de plaidoyer en faveur de la lutte contre le changement climatique de l'AGA (successeur de l'AGCCA)**. Plusieurs communautés de pratique contribueront à la réalisation de cet objectif, en particulier la **Communauté de pratique sur la réduction des risques de catastrophe**. Le travail de plaidoyer de l'Alliance ACT sera ancré dans les forums nationaux, sous-régionaux et régionaux. L'AGA fournira des conseils sur la stratégie et la direction politique de l'Alliance.



## 6 | Objectif stratégique 4— Renforcer les capacités et la coordination

**Faire en sorte que, d'ici 2018, les forums de l'Alliance ACT aient mis en place des moyens d'améliorer leur capacité de plaidoyer et leur coordination aux niveaux national, régional et mondial, dans l'objectif d'accroître l'efficacité et la qualité, ainsi que la participation et l'engagement des membres et des forums.**

L'Alliance ACT doit être en mesure d'exercer un plaidoyer efficace et de qualité. L'Alliance investira donc dans le développement des capacités pour ses membres et ses forums. Le renforcement des capacités de plaidoyer sera guidé par la stratégie de développement des capacités et d'apprentissage, ainsi que par la politique et les procédures de plaidoyer mises en place par l'Alliance ACT. Il s'agira d'un processus continu dans la vie de l'Alliance, axé sur le renforcement des capacités des dirigeants et des porte-paroles, le développement des capacités des forums et le développement des capacités techniques en vue d'améliorer le travail du plaidoyer de l'Alliance. Le développement des capacités inclura différentes méthodes et approches. Toutefois, l'accent sera mis sur l'apprentissage par l'expérience, les échanges entre pairs, le mentorat et le coaching au sein de toute l'Alliance.

---

Le forum de l'Alliance ACT et d'autres institutions religieuses se sont réunis au sein du Conseil des Églises de Cuba, dans l'objectif de répondre aux conséquences de l'ouragan Irma. Au travers de ses forums nationaux, l'Alliance ACT amplifie la voix des membres et soutient le processus de renforcement des capacités ainsi que la planification et la mise en œuvre des mesures d'intervention.

PHOTO : ERIK COLL/ALLIANCE ACT

## 6.1 | Priorités

- I. Création de l'ACT Advocacy Academy (Académie de plaidoyer de l'Alliance ACT)
- II. Renforcement de la base de données probantes pour le travail de plaidoyer de l'Alliance
- II. Lancement et déploiement de l'appel d'urgence de l'Alliance ACT pour un mécanisme de plaidoyer

L'Alliance ACT s'appuiera sur la technologie moderne et instituera un apprentissage en ligne (ACT Advocacy Academy) afin de faciliter l'échange et le partage des connaissances de l'Alliance à travers tout le réseau. L'ACT Advocacy Academy permettra aux membres de partager des documents et des informations utiles et de fournir une plateforme pour l'apprentissage et le partage d'expériences, pour rassembler et mettre à disposition des documents de plaidoyer, des témoignages, etc.

L'ACT Advocacy Academy utilisera les documents de plaidoyer déjà disponibles à travers l'Alliance. Les forums et les bureaux du Secrétariat de l'Alliance ACT dans les régions adapteront les documents en fonction des besoins et des contextes des pays, des régions et des questions thématiques, tout en reconnaissant les capacités de plaidoyer à différents niveaux et par différents membres et forums. Le cas échéant, les documents sur le fondement théologique du travail de plaidoyer de l'Alliance ACT et la compréhension commune du plaidoyer d'un point de vue théologique seront rédigés ou transmis par le COE et d'autres organisations œcuméniques. La priorité sera accordée à la capacité de plaidoyer nécessaire pour soutenir les trois objectifs stratégiques thématiques contenus dans cette stratégie.

La présence du Secrétariat de l'Alliance ACT dans les régions permettra, lorsque nécessaire, d'identifier et de faire remonter à l'AGA les besoins spécifiques des membres de l'Alliance ACT en matière de développement des capacités de plaidoyer. Cela permettra de définir une orientation sur les besoins spécifiques des membres en matière de capacités de plaidoyer. Les forums, les membres, les groupes consultatifs et les communautés de pratique qui ont des capacités sur certaines questions spécifiques seront appelés à partager leur expertise avec ceux qui souhaitent apprendre et développer leurs capacités de plaidoyer.

L'appel d'urgence de l'Alliance ACT pour un mécanisme de plaidoyer sera utilisé dans le cadre du plaidoyer en faveur de cas et de situations d'urgence nécessitant la solidarité de l'Alliance et une mobilisation politique.

Le travail de l'Alliance ACT repose sur le plaidoyer. Aussi établirons-nous des mécanismes de collecte de preuves pour soutenir les initiatives de plaidoyer existantes au sein de l'Alliance. Nous établirons également des moyens d'identifier les tendances susceptibles d'éclairer les choix futurs de l'Alliance en matière de plaidoyer, que ce soit au niveau national, régional ou mondial.

## 6.2 | Acteurs internes

L'AGA travaillera en collaboration avec le **Groupe consultatif en matière de qualité et de redevabilité** et d'autres groupes au sein de l'Alliance, notamment des groupes consultatifs thématiques (**DPPG, HPPG**) et les communautés de pratique concernées, dans l'objectif de superviser les processus de développement des capacités de plaidoyer. Le Secrétariat jouera un rôle de coordination.

---

**actalliance**

[actalliance.org](http://actalliance.org)

Route de Ferney 150,  
1218 Le Grand-Saconnex,  
Switzerland

Printed September 2017